

Rectificatif Générale colonial

Rectificatif n° 331 27 mars 1950

n° 331 27

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 27 mars 1950
Numéro JO n° 3 du 31/03/1950	Date du numéro 31 mars 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er avril 1950, sera enre gistrée. publiée et communiquée partout où besoin sera. » Lire : « Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 février 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout 1950, jour de son débarquement chef du service météorologique où besoin sera.